

Activités parlementaires

2023

**Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick**



Photo de la couverture :

Un panier de fantaisie traditionnel en frêne, 2017.
Sandra Racine, artiste mi'kmaq autochtone.
Exposé dans la salle Wabanaki,
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.
Mawi'Art: Wabanaki Artist Collective.

Activités parlementaires

2023



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Bill Oliver,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick



le 18 octobre 2024

L'honorable Bill Oliver
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1C5

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 35^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2023.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Shayne Davies



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
ÉVÈNEMENTS MARQUANTS	3
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	5
Rôle des députés	5
Activités de la Chambre	6
Statistiques comparatives sur la Chambre	7
Députés au 31 décembre 2023	8
Activités des comités	10
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et activités spéciales	16
Programme des pages	17
Diffusion et webdiffusion	17
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	19
Bureau du greffier	20
Service des finances et des ressources humaines	22
Bibliothèque de l'Assemblée législative	24
Hansard et Traduction des débats	25
Programme pour les parlementaires	27



APERÇU DE L'ANNÉE

Shayne Davies, greffier de l'Assemblée législative

L'année 2023 est une année très active pour les bureaux de l'Assemblée législative. La deuxième session de la 60^e législature prend fin et la troisième session commence. En tout, la Chambre siège 51 jours pendant l'année civile, et les comités tiennent 88 réunions. L'élection et l'assermentation de trois nouveaux parlementaires, des amendements du Règlement et un remaniement ministériel sont quelques-uns des faits marquants de l'année.

La deuxième session de la 60^e législature, ajournée le 16 décembre 2022, reprend le 21 mars 2023. Ce jour-là, Ernie Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, présente le budget principal pour 2023-2024, soit le cinquième budget du gouvernement. René Legacy, porte-parole de l'opposition officielle en matière de Finances et pour les questions touchant le Conseil du Trésor, prononce le 23 mars le discours en réponse au discours du budget.

Le 23 mars, des brefs d'élection partielle sont émis afin de pourvoir à des vacances dans les circonscriptions de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, de Dieppe et de Restigouche-Chaleur. Les trois sièges sont vacants depuis la démission, à l'automne 2022, des parlementaires qui les occupaient. Le 24 avril, des candidats de l'opposition officielle sont élus dans chacune des circonscriptions : Susan Holt est élue en tant que députée de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, Richard Losier en tant que député de Dieppe et Marco LeBlanc en tant que député de Restigouche-Chaleur. Les parlementaires nouvellement élus sont assermentés par la lieutenante-gouverneure, Brenda Murphy, à l'occasion d'une cérémonie tenue dans la Chambre de l'Assemblée législative le 9 mai. Le jour même, Robert McKee, ancien chef de l'opposition officielle, présente les trois nouveaux parlementaires à la Chambre pendant la séance de l'après-midi. Le 25 avril, M^{me} Holt devient la chef de l'opposition officielle. Elle est la chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick depuis le 6 août 2022.

Le 16 juin, la Chambre adopte le premier rapport du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, lequel est présenté à la Chambre le 12 mai. Le rapport porte sur la mise en oeuvre d'un calendrier parlementaire par voie d'ordre spécial et sur des amendements du Règlement en ce qui a trait à l'horaire de la Chambre et aux affaires courantes. L'ordre spécial demeure en vigueur pour le reste de la 60^e législature.

Pendant la session du printemps, trois projets de loi notables touchant l'Assemblée législative ou ses fonctionnaires sont présentés : Le projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur les langues officielles*, qui permet de créer le Secrétariat aux langues officielles, de préciser les éléments que doit contenir le rapport annuel du commissaire aux langues officielles et d'ajouter un mécanisme permettant au commissaire de déléguer des pouvoirs d'enquête en cas de conflit d'intérêts ; le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, qui fait en sorte que le libellé sur les élections à date fixe dans la *Loi sur l'Assemblée législative* soit conforme à celui d'autres gouvernements du pays ; le projet de loi 49, *Loi concernant la Loi sur le Conseil exécutif et la Loi sur l'Assemblée législative*, prévoit une augmentation de l'indemnité annuelle des parlementaires et du traitement du premier ministre, des ministres et des hauts fonctionnaires parlementaires après les élections générales programmées qui auront lieu au plus tard le 21 octobre 2024. Le projet de loi 49 reflète les recommandations d'un comité indépendant établi par l'Assemblée législative et chargé d'examiner les traitements et les avantages des députés. Les trois projets de loi reçoivent la sanction royale le 16 juin.

Le 15 juin, Dorothy Shephard annonce qu'elle quitte le Cabinet pour siéger à titre de simple parlementaire, et, le 23 juin, Trevor Holder fait de même. Des changements au sein du Cabinet sont ensuite annoncés le 27 juin. Les personnes suivantes se joignent au Cabinet ou changent de portefeuille : Richard Ames devient ministre des Transports et de l'Infrastructure ; Jill Green devient ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale et ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick ; Arlene Dunn devient ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail,



ministre des Affaires autochtones et ministre responsable de l'Immigration ; Greg Turner devient ministre responsable d'Opportunités NB et ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; Glen Savoie devient ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable de la Francophonie ; Mary Wilson devient ministre de Services Nouveau-Brunswick et ministre responsable des Affaires militaires ; Sherry Wilson devient ministre responsable de l'Égalité des femmes et ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances ; Kathy Bockus devient ministre responsable des Aînés. Le même jour, Mike Dawson, député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, est nommé whip du gouvernement.

Le 17 octobre en avant-midi, la lieutenant-gouverneure proroge la deuxième session de la 60^e législature. La Chambre siège 49 jours pendant cette session, pour un total de 188 heures. Pendant la session précédente, elle avait tenu 93 jours de séance, pour un total de 315 heures. En tout, 61 projets de loi sont déposés au cours de la deuxième session, dont 52 reçoivent la sanction royale. Le Comité permanent de la politique économique consacre 95,5 heures à l'étude de projets de loi.

La troisième session de la 60^e législature s'ouvre le 17 octobre en après-midi, lorsque la lieutenant-gouverneure prononce le discours du trône qui énonce le programme législatif du gouvernement. La chef de l'opposition officielle prononce deux jours plus tard le discours en réponse au discours du trône.

Pendant la séance d'automne, 20 projets de loi sont déposés. Une mesure législative notable du point de vue de la procédure est le projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension*, qui établit un processus visant le transfert de certains régimes de pension dans les services publics à des régimes de pension à risques partagés déjà en vigueur. Le 29 novembre, un vote nominal est tenu à l'étape de la première lecture du projet de loi, ce qui est inhabituel puisque cette étape ne vise qu'à permettre au projet de loi d'être imprimé et distribué à tous les parlementaires. Ensuite, le président suspend la séance pendant le débat à l'étape de la deuxième lecture en raison de désordre dans les tribunes. Après une pause, les délibérations reprennent sans qu'il soit nécessaire de faire sortir les gens des tribunes. Pour la première fois le 8 décembre, la nouvelle procédure de modification prévue au titre de l'ordre spécial concernant la création d'un calendrier parlementaire est invoquée pour prolonger la session d'automne de deux jours en vue de l'étude du projet de loi 17. Le 12 décembre, après que la Chambre a adopté une motion d'attribution de temps pour limiter à 10 heures les délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 17, des membres du public dans les tribunes perturbent encore une fois les délibérations. Toutefois, puisque le débat est terminé en raison de l'expiration du délai de 10 heures et qu'il ne reste que la tenue d'une série de six votes par appel nominal pour conclure les délibérations au sujet du projet de loi 17, les mises aux voix ont lieu en dépit des perturbations qui se poursuivent. Le projet de loi est adopté et reçoit la sanction royale le 13 décembre, tout comme 13 autres projets de loi.

La Chambre ajourne ses travaux le 13 décembre, après 26 jours de séance pendant la session. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 29 ; Libéraux, 16 ; Verts, 3 ; indépendant, 1.



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Couronnement de S. M. le roi Charles III

Le 6 mai, S. M. le roi Charles III, roi du Canada, est couronné à l'abbaye de Westminster, en Angleterre. Sa Majesté accède au trône le 8 septembre 2022, à la suite du décès de feu S. M. la reine Elizabeth II après un règne de 70 ans.

Pour célébrer le couronnement de S. M. le roi Charles III, l'Assemblée législative participe les 6 et 7 mai à l'initiative d'illumination en vert émeraude d'édifices et de points d'intérêt emblématiques, initiative à laquelle participe tout le Commonwealth. Cette couleur est choisie car elle est associée à l'environnement, qui est depuis longtemps une cause importante pour Sa Majesté.

En plus de l'illumination de l'extérieur des édifices, le couronnement est souligné à la Chambre le 9 mai. Trevor Holder, au nom du premier ministre Blaine Higgs, Susan Holt, chef de l'opposition officielle, et David Coon, chef du tiers parti, marquent l'évènement historique en offrant au roi des vœux pour un long règne prospère et en exprimant l'espoir d'accueillir dans l'avenir le nouveau chef d'État du pays.



Sa Majesté a visité le Nouveau-Brunswick à plusieurs reprises, notamment en juin 1983 à l'occasion de la célébration du 200^e anniversaire de l'arrivée des loyalistes de l'Empire-Uni.

Salle Wabanaki

Le 18 octobre, une salle de réunion de l'édifice de l'Assemblée législative est désignée « salle Wabanaki » en l'honneur des Premières Nations et des peuples autochtones du Canada atlantique. En consultation avec le ministère des Affaires autochtones et la Wolastoqey Nation in New Brunswick, ce nom est recommandé au Comité d'administration de l'Assemblée législative car il s'agit d'un terme commun à toutes les communautés autochtones du Nouveau-Brunswick. La Confédération Wabanaki comprend les nations wolastoqey, mi'gmaq et peskotomuhkati. Le terme « Wabanaki » peut se traduire d'un certain nombre de façons, mais il est le plus souvent traduit par « peuple de l'aurore ».

La salle Wabanaki est utilisée par les parlementaires et le personnel pour la tenue de réunions. La désignation de la salle fait suite à une initiative de 2018, année où la salle fait l'objet de rénovations, le dessus de table et le revêtement de sol sont remplacés et des oeuvres d'art traditionnelles et contemporaines créées par des artistes et artisans wolastoqey et mi'gmaq de la région atlantique sont installées pour refléter la compréhension et la sensibilité des gens de la région atlantique.



Vues de la salle Wabanaki où sont exposées des oeuvres d'art de Sandra Racine, de Valérie Jean, de Charlie Gaffney et de Trish Barlow-Arcaro.



Conférence de l'Association des services d'accueil parlementaires



Participation à l'assemblée générale annuelle et à la conférence de l'Association des services d'accueil parlementaires de 2023.

Du 18 au 21 septembre, l'Assemblée législative accueille l'assemblée générale annuelle et la conférence de l'Association des services d'accueil parlementaires.

Quinze délégués représentant les assemblées législatives provinciales et territoriales et la Bibliothèque du Parlement assistent à la conférence de quatre jours.

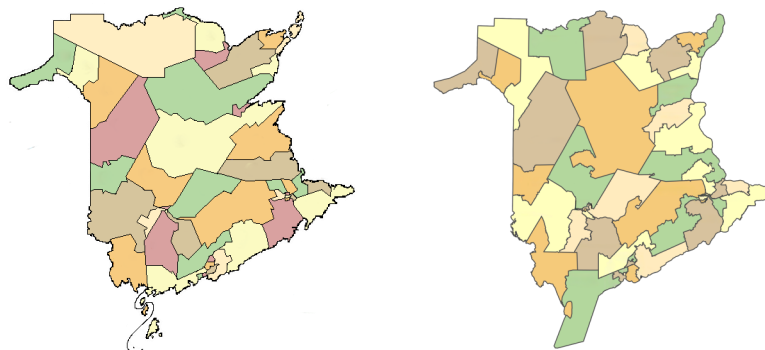
Les séances de travail portent sur les rapports d'activité, la sensibilisation à la culture autochtone, le programme Parliamentary Players et les oeuvres d'art contestées.

Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation

Le 24 avril, la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation publie son rapport final modifié après avoir tenu des consultations publiques dans l'ensemble de la province. Tous les 10 ans, la commission se voit confier par la lieutenant-gouverneure en conseil le mandat de recommander des modifications des limites des circonscriptions électorales du Nouveau-Brunswick qui tiennent compte des changements démographiques. Ces recommandations reposent sur les principes selon lesquels chaque circonscription doit avoir un nombre égal d'électeurs et les communautés linguistiques des deux langues officielles doivent avoir une représentation effective.

À titre exceptionnel, le comité recommande que la loi habilitante soit modifiée pour tenir compte de l'inclusion de Cap-Acadie, une communauté majoritairement francophone, dans la circonscription électorale à prédominance anglophone de Tantramar. La commission indique qu'elle a dû délimiter ainsi la circonscription afin de respecter l'écart maximal prévu par la loi quant au nombre d'électeurs dans une circonscription électorale.

La *Loi concernant la circonscription électorale proposée de Tantramar* est ensuite déposée le 28 mars, laquelle permet à la Commission de modifier les limites de Tantramar, ce qui réduira le nombre d'électeurs dans cette circonscription pour tenir compte de l'inclusion de Cap-Acadie dans une circonscription voisine à majorité francophone. Moyennant le consentement unanime, le projet de loi franchit toutes les étapes et se voit adopter en un seul jour de séance ; il reçoit la sanction royale le 30 mars. Les changements apportés aux délimitations des circonscriptions électorales provinciales du Nouveau-Brunswick, y compris l'inclusion de Cap-Acadie dans une circonscription électorale appelée Shediac—Cap-Acadie, seront mis en oeuvre pour les prochaines élections générales provinciales prévues en 2024.



Délimitations des circonscriptions électorales provinciales établies en 2014 (à gauche) et en 2024 (à droite).



PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENTENCE



*L'hon. Bill Oliver,
président de l'Assemblée législative*

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative.

Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. Le roi du Canada, S.M. le roi Charles III, est le chef d'État officiel et est représenté au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.

Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.



Les trois fonctions principales de l'Assemblée législative sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au *Feuilleton et Avis*. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, auquel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». En vertu de la Constitution, au moins une séance de la législature doit avoir lieu chaque année. Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre du début de l'année jusqu'au 16 juin 2023 sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h
mercredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
jeudi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
vendredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 16 h 30

Par suite des modifications apportées au Règlement qui entrent en vigueur le 16 juin 2023, les heures du jeudi sont désormais de 13 h à 18 h et celles du vendredi, de 9 h à 14 h.

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour. Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux parlementaires l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. L'ordre du jour renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le *Feuilleton et Avis*. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

























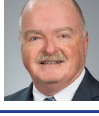









STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	59 ^e législature		60 ^e législature	
	2 ^e session	3 ^e session	1 ^{ère} session	2 ^e session
	2018-2019	2019-2020	2020-2022	2022-2023
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	41	31	93	49
Séances en soirée	0	0	0	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	31	46	100	52
- sanction royale accordée	26	33	97	50
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	1	1	8	1
- sanction royale accordée	1	0	8	0
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	8	9	12	8
- sanction royale accordée	1	0	1	2
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	14	12	33	8
- débattues	4	2	11	2
- adoptées	13	11	30	6
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	50	64	86	43
- débattues	10	8	24	14
- adoptées	8	8	14	10
- retirées	0	0	0	2
<i>Comité des subsides :</i>				
- Chambre (jours de séance)	3	3	7	3
- Comité des prévisions budgétaires	13	3	28	13
- autres comités	0	0	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	86	48	162	76
<i>Pétitions</i>	18	29	52	17
<i>Questions écrites</i>	0	0	0	1



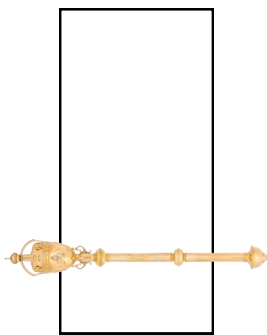
DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2023 Plan de la Chambre

 <p>Mike Dawson Miramichi-Sud- Ouest-Baie-du-Vin</p>	 <p>Kathy Bockus Sainte-Croix</p>	 <p>Réjean Savoie Baie-de- Miramichi-Neguac</p>	 <p>Bill Hogan Carleton</p>
 <p>Andrea Anderson-Mason Fundy—Les-Îles— Saint John-Ouest</p>	 <p>Mary Wilson Oromocto- Lincoln- Fredericton</p>	 <p>Tammy Scott-Wallace Sussex-Fundy- St. Martins</p>	 <p>Glen Savoie Saint John-Est</p>
 <p>Michelle Conroy Miramichi</p>	 <p>Sherry Wilson Moncton- Sud-Ouest</p>	 <p>Kris Austin Fredericton- Grand Lake</p>	 <p>Blaine Higgs Quispamsis</p>
 <p>Jeff Carr New Maryland- Sunbury</p>	 <p>Daniel Allain Moncton-Est</p>	 <p>Arlene Dunn Saint John Harbour</p>	 <p>Ernie Steeves Moncton- Nord-Ouest</p>
	 <p>Trevor Holder Portland-Simonds</p>	 <p>Gary Crossman Hampton</p>	 <p>Jill Green Fredericton-Nord</p>
	 <p>Ryan Cullins Fredericton-York</p>	 <p>Margaret Johnson Carleton-Victoria</p>	 <p>Hugh Flemming Rothesay</p>
	 <p>Dorothy Shephard Saint John Lancaster</p>	 <p>Richard Ames Carleton-York</p>	 <p>Bruce Fitch Riverview</p>
	 <p>Ross Wetmore Gagetown- Petitcodiac</p>	 <p>Greg Turner Moncton-Sud</p>	 <p>Mike Holland Albert</p>

	PC
	L
	PV
	IND



Bill Oliver
Président
Kings-Centre



Shayne Davies
Greffier

John-Patrick McCleave
Greffier adjoint

Patrick Dunn
Juriste


Guy Arseneault
Campbellton-
Dalhousie




Jacques LeBlanc
Shediac—
Beaubassin—
Cap-Pelé




René Legacy
Bathurst-Ouest—
Beresford



Keith Chiasson
Tracadie-Sheila



Richard Losier
Dieppe




Susan Holt
Bathurst-Est—
Nepisiguit—
Saint-Isidore



**Jean-Claude
D'Amours**
Edmundston—
Madawaska-
Centre



Marco LeBlanc
Restigouche-
Chaleur



Robert McKee
Moncton-Centre




Gilles LePage
Restigouche-Ouest



Francine Landry
Madawaska-Les-
Lacs—Edmundston




Isabelle Thériault
Caraquet




Benoît Bourque
Kent-Sud



Robert Gauvin
Baie-de-Shediac—
Dieppe



Eric Mallet
Shippagan-
Lamèque-Miscou



Chuck Chiasson
Victoria-La-Vallée




Dominic Cardy
Fredericton-Ouest-
Hanwell



David Coon
Fredericton-Sud



Megan Mitton
Memramcook-
Tantramar



Kevin Arseneau
Kent-Nord





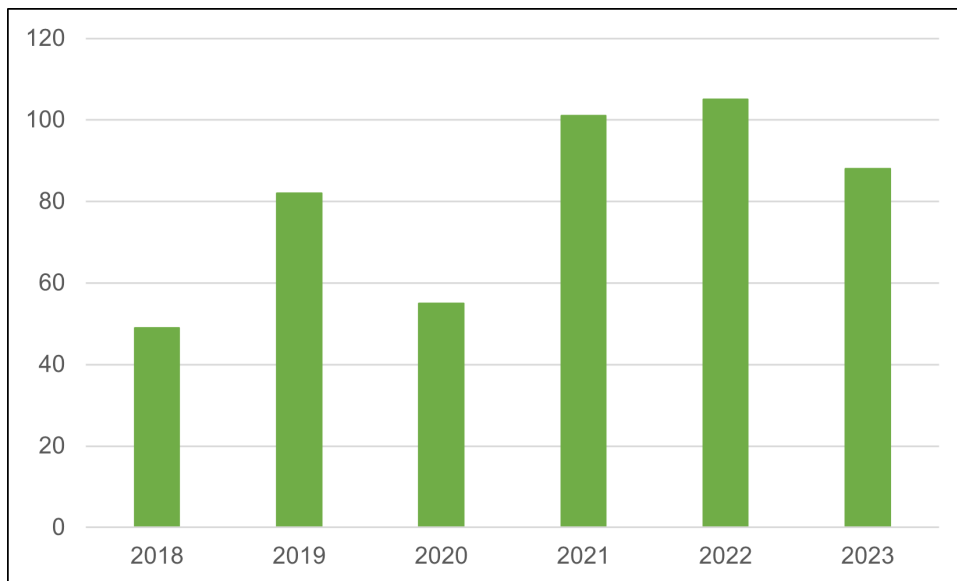
ACTIVITÉS DES COMITÉS



John-Patrick McCleave, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités

Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2023, neuf comités permanents et deux comités spéciaux sont constitués et tiennent 88 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués par la Chambre pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités au 31 décembre 2023.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Membres	L'hon. M. Oliver (président)	M. Dawson
	M ^{me} Conroy	M. M. LeBlanc
	M ^{me} Anderson-Mason, c.r.	M. J. LeBlanc
	L'hon. G. Savoie	M. Coon
	L'hon. M. Ames	M. Arseneau
	M. Cullins	

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient cinq réunions, les 7, 8 et 15 février, le 7 juin ainsi que le 18 octobre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée. Le comité constitue aussi un sous-comité, qui se réunit le 15 juin.

Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement

Membres	M. Cullins (président)	M. Wetmore
	M. Dawson (vice-président)	M. LePage
	M. Allain	M. Mallet
	L'hon. M. Holland	M. Losier
	L'hon. M ^{me} Johnson	M ^{me} Mitton
	l'hon. M. Crossman	

Mandat

Le comité reçoit des mises à jour du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur les progrès visant l'application du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, fait appel à certains ministères, à des organismes, à des parties prenantes clés et à des experts en la matière afin de recevoir des mises à jour concernant les travaux de mise en oeuvre et recueille des renseignements factuels sur les changements climatiques, l'intendance de l'environnement et toute autre question pertinente en communiquant avec des experts et des parties prenantes dans les domaines de l'environnement naturel et de la gestion des ressources naturelles.

Activités

Le comité tient 12 réunions : le 6 janvier, les 14, 15, 16, et 17 février, le 13 juin, les 26, 27 et 28 septembre, les 3 et 4 octobre ainsi que le 7 décembre. Le comité entend plusieurs experts en la matière, ministères et parties prenantes au sujet des petits réacteurs modulaires, de la santé des eaux douces, du Plan d'action sur les changements climatiques 2022-2027 et d'une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick. Le comité présente un rapport le 8 décembre.



Comité permanent de la politique économique

Membres	M ^{me} Conroy (présidente)	M. Carr
	M. Dawson (vice-président)	M. D'Amours
	M. Cullins	M. Bourque
	M. Holder	M. Legacy
	M ^{me} Shephard	M. Arseneau
	M. Wetmore	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

Activités

Le comité tient 22 réunions : les 9, 12, 16, 23, 24, 25 et 26 mai, les 6, 7, 8, 9, 13, 14 et 16 juin, le 31 octobre ainsi que les 1^{er}, 14, 15, 16, 17, 22 et 24 novembre. Le comité présente des rapports à la Chambre les 10, 16 et 17 mai, les 6, 8, 14, 15 et 16 juin ainsi que les 1^{er}, 21, 23 et 28 novembre.

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

Membres	M. Cullins (président)	M. Allain
	M. Holder (vice-président)	M. Legacy
	M. Wetmore	M. C. Chiasson
	M. Carr	M. J. LeBlanc
	M. Dawson	M. Arseneau
	M ^{me} Shephard	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

Activités

Le comité tient 14 réunions : les 4, 5, 6, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 25, 26 et 27 avril ainsi que le 29 novembre. Le comité présente un rapport à la Chambre le 9 mai.

Comité permanent de modification des lois

Membres	L'hon. M. Flemming, c.r. (président)	M ^{me} Conroy
	M. Holder	M. D'Amours
	M. Wetmore	M. Mallet
	M. Allain	M. McKee
	M ^{me} Shephard	M. Coon
	M. Carr	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.



Activités

Le comité tient deux réunions : les 22 et 23 février. Le comité est saisi du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*, et rencontre des responsables de Services Nouveau-Brunswick afin de discuter de la modernisation proposée de la loi. Le comité est également saisi du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, et entend des représentants de huit organismes ainsi que du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail au sujet des congés de maladie payés. Le comité présente deux rapports à la Chambre le 28 mars.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres	M. Cullins (président)	M ^{me} Conroy
	M ^{me} Anderson-Mason, c.r. (vice-présidente)	M. Gauvin
	M. Dawson	M. McKee
	M. Allain	M. Mallet
	M. Holder	M. Arseneau
	M. Wetmore	

Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut se présenter devant le comité.

Activités

Le comité tient quatre réunions : les 6, 14 et 15 juin ainsi que le 29 novembre.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Membres	M. Wetmore (président)	M. Cullins
	M ^{me} Conroy (vice-présidente)	M. M. LeBlanc
	M ^{me} Shephard	M. K. Chiasson
	M. Carr	M ^{me} Thériault
	M. Allain	M. Coon
	M. Holder	

Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles renvoyées par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Activités

Le comité tient six réunions : le 10 janvier, le 21 février, les 22 et 23 mars, le 11 mai ainsi que le 29 novembre. Le comité est chargé d'examiner les options relatives à un calendrier parlementaire fixe et recommande la mise en oeuvre d'un calendrier par voie d'ordre spécial. Le comité recommande également des amendements du Règlement en ce qui a trait à l'horaire de la Chambre le jeudi et le vendredi et à l'ajout aux affaires courantes des déclarations de



condoléances et de félicitations. En mars, le comité passe en revue le dernier rapport annuel du commissariat aux langues officielles. Le comité présente un rapport à la Chambre le 12 mai.

Comité permanent des comptes publics

Membres	M. C. Chiasson (président)	M ^{me} Shephard
	M. Wetmore (vice-président)	M. Cullins
	M ^{me} Conroy	M. K. Chiasson
	M. Carr	M. Bourque
	M. Allain	M ^{me} Mitton
	M. Holder	

Mandat

Le comité examine les rapports présentés à la Chambre par le vérificateur général, les comptes publics et les rapports annuels des ministères et des organismes, des conseils et des commissions provinciaux.

Activités

Le comité tient 18 réunions : les 17, 18, 19, 20, 25, 26 et 27 janvier, le 2 mars, les 5, 6, 7, 8, 19, 20, 21, et 22 septembre, le 2 novembre ainsi que le 14 décembre. Le comité examine les rapports annuels et les recommandations du vérificateur général ayant trait aux organismes suivants : Société des loteries de l'Atlantique ; Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ; New Brunswick Community College ; EM/ANB Inc. ; Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick ; Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick ; Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick ; Musée du Nouveau-Brunswick ; Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ; Services Nouveau-Brunswick ; Travail sécuritaire NB ; Bureau du Conseil exécutif ; ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; ministère de la Santé ; ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; ministère du Développement social ; ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Le comité examine, le 7 septembre et le 14 décembre, des rapports du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.

Comité permanent de la politique sociale

Membres	M ^{me} Conroy (présidente)	L'hon. M ^{me} Bockus
	M. Dawson (vice-président)	M. J. LeBlanc
	L'hon. Mary Wilson	M ^{me} Thériault
	L'hon. S. Wilson	M. Gauvin
	M ^{me} Anderson-Mason, c.r.	M ^{me} Mitton
	L'hon. M. Ames	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2023.



COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick

Membres	L'hon. M ^{me} Bockus (présidente)	M. Allain
	M ^{me} Conroy (vice-présidente)	M ^{me} Landry
	M ^{me} Shephard	M. Losier
	M. Dawson	M. LePage
	M. Holder	M. Coon
	M. Carr	

Mandat

Le comité est constitué par la Chambre le 9 juin 2021 pour mener des consultations auprès des parties prenantes de la collectivité et des ministères oeuvrant auprès des personnes ayant un handicap et déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations.

Activités

Le comité tient deux réunions : le 29 mars et le 28 novembre. Le comité entend des responsables du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail au sujet d'un cadre d'élaboration de la mesure législative sur l'accessibilité.

Comité spécial sur les universités publiques

Membres	M. Holder (président)	M. Dawson
	M. Allain (vice-président)	M. M. LeBlanc
	M. Carr	M ^{me} Landry
	M. Wetmore	M ^{me} Thériault
	M ^{me} Anderson-Mason, c.r.	M. Coon
	M ^{me} Shephard	

Mandat

Le comité est constitué par la Chambre le 10 juin 2021 pour inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick et les personnes représentant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à comparaître devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence.

Activités

Le comité tient trois réunions : le 28 février, le 1^{er} mars et le 29 novembre. Le comité entend des représentants des quatre universités publiques de la province, de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes et de la Fédération des associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick.



PARTICIPATION DE LA POPULATION



VISITEURS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées ou des visites autoguidées de l'édifice sont offertes dans les deux langues officielles toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des artefacts et des oeuvres d'art sur les lieux ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick. Quelque 5 259 personnes ont visité l'Assemblée législative en 2023.

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de l'édifice afin que des organismes puissent promouvoir une cause caritative. En 2023, l'Assemblée législative participe aux campagnes et aux événements suivants : la Journée 211 ; le Jour des Clubs BGC ; la campagne de la jonquille de la Société canadienne du cancer ; la semaine canadienne de sensibilisation à la fertilité ; le couronnement du roi Charles III ; le mois de la sensibilisation craniofaciale ; le Mois de la sensibilisation à la maladie de Crohn et à la colite ; le mois de sensibilisation à la dyslexie (la campagne Mark it Read pour la dyslexie) ; le mois de sensibilisation à l'endométriose ; la Journée canadienne de l'alimentation ; la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ; la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; la Journée internationale de sensibilisation à l'ETCAF ; la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ; la Journée internationale de sensibilisation aux surdoses ; la Semaine du don vivant ; la Semaine nationale du don de sang et la Journée mondiale du donneur de sang ; la Journée nationale des petits immigrés anglais ; la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ; la Journée nationale de la prévention des blessures ; la Journée nationale de sensibilisation à la maladie polykystique des reins ; l'Opération ruban rouge (MADD Canada), le Mois de sensibilisation au cancer de la prostate ; la campagne Shine A Teal Light (Mois de sensibilisation aux allergies alimentaires) ; la Journée Arborez vos couleurs 4-H ; la Journée mondiale du sida ; la Semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens ; la Journée mondiale du diabète ; la Journée mondiale de la maladie de Lyme et le Mois de la sensibilisation à la maladie de Lyme ; la Semaine mondiale de sensibilisation aux maladies mitochondriales ; la Journée mondiale contre le cancer du pancréas ; la Journée mondiale du voeu (Fais-Un-Voeu Canada).

En juin, afin de souligner le Mois national de la sensibilisation à la surdicécité au Canada et la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, des membres de la section du Nouveau-Brunswick de l'Association canadienne de la surdicécité ont recouvert un arbre de laine dans l'enceinte de l'Assemblée législative. L'initiative symbolise le rassemblement des gens qui oeuvrent dans le domaine de la surdicécité et permet de mieux faire connaître ce handicap unique et d'approfondir les connaissances à son sujet.



Le 7 août, la fête du Nouveau-Brunswick est soulignée dans l'enceinte parlementaire. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture convie le public à se joindre à la célébration en participant à la levée du drapeau du Nouveau-Brunswick et à des activités pour la famille et en profitant de spectacles musicaux et artistiques donnés par divers artistes du Nouveau-Brunswick. Dans les espaces verts environnants se sont installés des artisans pour vendre leurs produits fabriqués au Nouveau-Brunswick, ainsi que des camions de cuisine de rue.

Le 5 novembre, le conseil du Nouveau-Brunswick de Scouts Canada tient sa cérémonie des prix de reconnaissance dans la Chambre principale de l'Assemblée législative. La lieutenante-gouverneure remet les prix du chef scout et les certificats du prix du roi pour les scouts aventuriers en plus de présider la cérémonie.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial se déroule le 1^{er} décembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. L'hon. Brenda Murphy et S.H. Linda Boyle, le président de l'Assemblée l'hon. Bill Oliver, la chef de l'opposition officielle Susan Holt, le chef du tiers parti David Coon et le père Noël sont au nombre des invités de marque. Le Epsilon Y's Service Club sert du cidre chaud et du chocolat chaud au public, et le divertissement de la soirée est assuré par le Karine Basque Band.

La cérémonie d'assermentation des conseillers du roi se déroule à la Chambre de l'Assemblée législative le 4 décembre. L'honneur est conféré à des avocats chevronnés dans la province. Voici les 12 récipiendaires de cette année : Donald C. Arseneau, de Bathurst ; Charlotte Bourque, de Beaurivage (Saint-Louis de Kent) ; Melanie L. Cassidy, de Moncton ; Jeffery Richard Fulton Delaney, de Moncton ; L. Paul Elliott, de Fredericton ; Bruce D. Grant, de Saint John ; Donald V. Keenan, de Saint John ; Isabel Lavoie Daigle, de Hanwell ; James L. Mockler, de Fredericton ; Mélanie Poirier LeBlanc, de Hanwell ; Kent Robinson, de Moncton ; Mélanie Cyr Tompkins, de Saint John.

PROGRAMME DES PAGES

Le Programme des pages de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick offre aux étudiants postsecondaires de tous les horizons un emploi rémunéré à temps partiel pour s'imprégner des processus législatifs de la province. Les pages sont témoins de l'histoire parlementaire du Nouveau-Brunswick à mesure que des projets de loi sont débattus, amendés et adoptés. Ils voient aussi les comités parlementaires mener des consultations, tenir des discussions et rédiger des rapports qui influenceront la politique publique. Dans les chambres historiques et dans d'autres parties de l'édifice, les pages appuient la démocratie parlementaire en s'acquittant de diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. L'expérience de travail leur permet de mieux connaître les riches traditions du système parlementaire de la province.

DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative télédiffuse, à une chaîne d'accès communautaire, les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations est en direct depuis 1989.

Dans les années 90, la couverture en direct est élargie pour inclure presque toute la séance. En 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est lancé pour diffuser intégralement les délibérations de chaque jour de séance sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires.



Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2023, les délibérations continuent d'être diffusées au canal 70 de Rogers dans les collectivités du Nouveau-Brunswick servies par la compagnie. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est la principale source audio. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est la principale source audio. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2023, Rogers continue de télédiffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion sur le canal spécialisé, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Bell Aliant continue aussi de diffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles sur deux canaux spécialisés : le canal 230 en anglais et le canal 811 en français. La diffusion des délibérations quotidiennes se faisait auparavant sur des canaux communautaires.

Dans la Chambre principale, quatre des cinq caméras vidéo, dont l'achat remonte à 2006, année où est lancé le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, sont mises à niveau au cours de l'été. De plus, une nouvelle unité de commande de caméra vidéo est installée dans la salle de diffusion. Ces appareils sont installés pour remplacer le matériel original devenu désuet et pour veiller à ce que toute la technologie à la Chambre demeure compatible avec le reste du matériel de diffusion en continu.

En 2023, les délibérations de l'Assemblée législative et de ses comités sont toujours diffusées en continu en direct sur Internet. Avec l'aide de iSi Live, l'Assemblée législative continue aussi à archiver en ligne de façon permanente ses délibérations. Celles-ci comprennent les enregistrements audio et vidéo de l'intégralité des séances et des réunions publiques de comités.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages périodiques sur l'horaire des séances, les visites guidées, les activités à venir ainsi que sur le rôle, l'histoire et les traditions de l'Assemblée législative. Une photo de chaque député est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées de celui-ci.

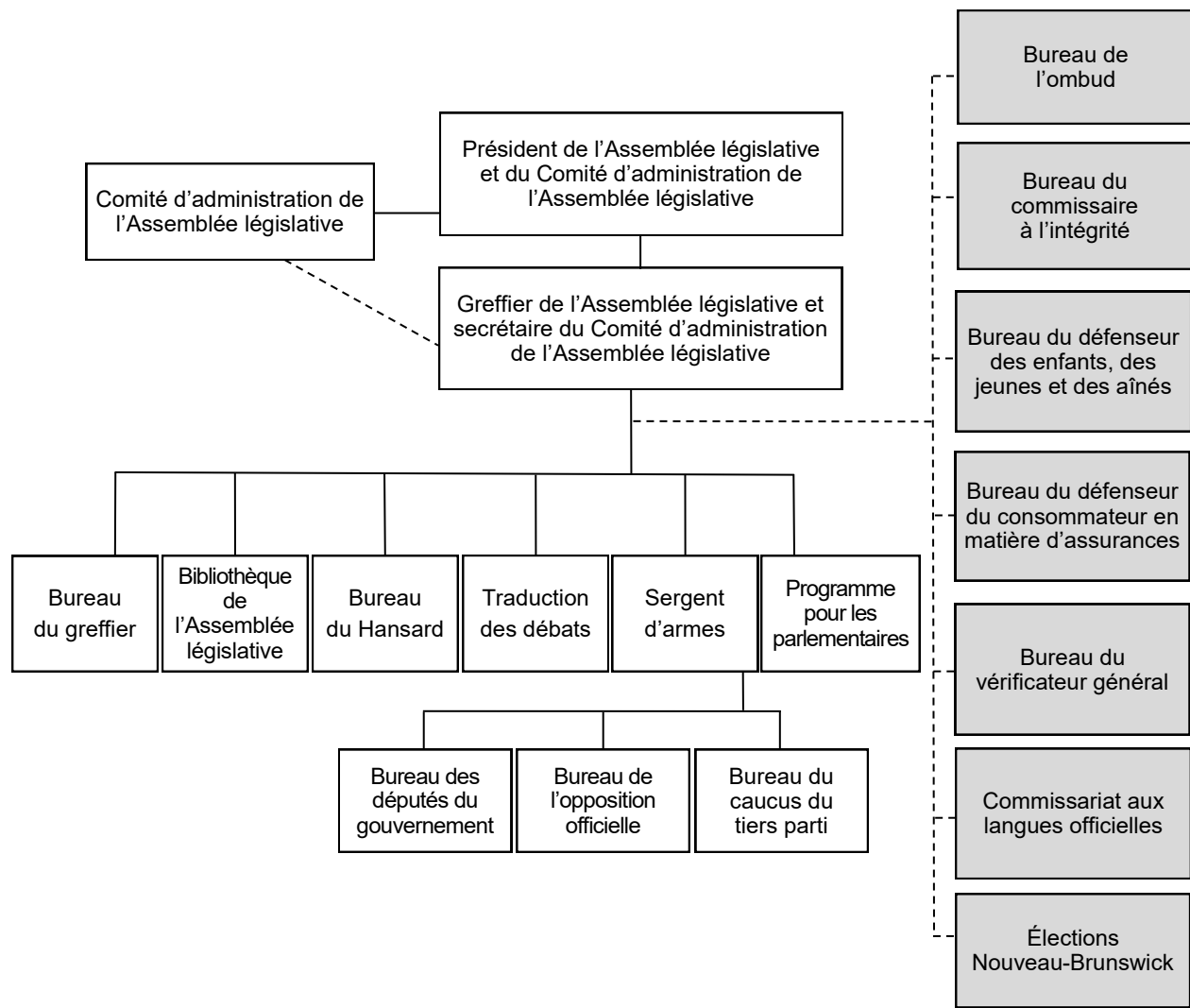


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Fournir à la population des services de sensibilisation et d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des services administratifs, financiers et des ressources humaines.

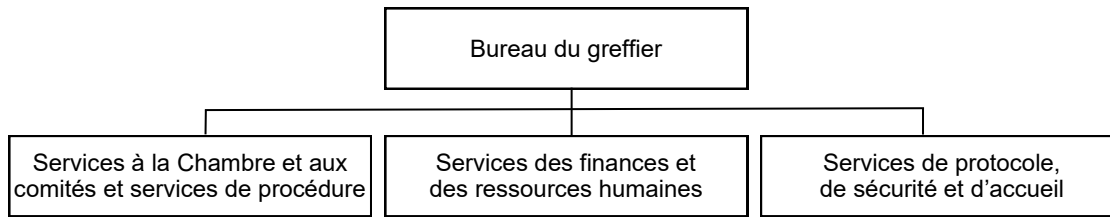
ORGANIGRAMME





BUREAU DU GREFFIER

Patrick Dunn, juriste et greffier aux comités



En 2023, le personnel dévoué du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électorat.

Services de procédure

Dans l'exercice de leurs fonctions, les parlementaires sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre. Le greffier est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un sous-ministre. Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier.

Le greffier comme le greffier adjoint et le juriste exercent à la Chambre les fonctions de greffiers parlementaires et conseillent les députés et la présidence au sujet de la procédure parlementaire et du fonctionnement de la Chambre. En plus d'exercer les fonctions de greffiers parlementaires, le greffier et le juriste exercent les fonctions de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois ainsi qu'à rédiger et à réviser les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, les greffiers se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour leur prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers et le greffier aux comités rencontrent les présidents de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Journaux et publications

En 2023, le greffier adjoint compile 51 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2023, 53 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, continue d'être produit et mis à jour régulièrement.

L'archivage en ligne des enregistrements des séances de la Chambre et des réunions de comités continue d'être mis à jour régulièrement. Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 60^e législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Les mises à jour publiées et affichées en ligne tiennent compte des changements apportés au



Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et des rapports sont affichés en ligne.

Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier appuient les députés qui participent à des réunions d'associations interparlementaires. Le personnel prépare également des rapports législatifs trimestriels aux fins de publication dans la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des diverses sections de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'intérêt à l'égard des institutions parlementaires canadiennes.

Le personnel du bureau du greffier participe à des séminaires et à des échanges de renseignements avec leurs collègues des assemblées législatives provinciales et territoriales du Canada, ainsi que de la Chambre des communes et du Sénat. Ces rencontres interparlementaires permettent au personnel de mettre en commun les pratiques exemplaires et de se tenir au courant des questions d'actualité qui touchent les assemblées législatives canadiennes.

Rénovation

Les travaux de rénovation dans l'ensemble de l'enceinte parlementaire se poursuivent en 2023, notamment le remplacement du toit et du solin en cuivre de l'édifice parlementaire, le remplacement des fenêtres et l'installation d'un nouvel ascenseur dans l'édifice parlementaire, ainsi que la poursuite des travaux de rénovation à l'intérieure de l'Édifice ministériel. Les photos à droite montrent une grue qui soulève le moteur du nouvel ascenseur et le dépose dans l'édifice par le grenier.



Hommages

Quatre anciens députés sont décédés en 2023 :

Jean-Paul Savoie (libéral) est décédé le 11 mai. M. Savoie est élu pour la première fois à l'Assemblée législative lors des élections générales de 1987, puis réélu en 1991 et en 1995 pour représenter la circonscription de Restigouche-Ouest. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre responsable de la Société d'aménagement régional et du développement du Nord et membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.

Omer Léger (progressiste-conservateur) est décédé le 23 juin. M. Léger a été élu pour la première fois en 1971 pour représenter la circonscription de Kent, puis réélu en 1974 et en 1982 pour représenter la circonscription de Kent-Sud. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été secrétaire provincial, ministre des Pêches, ministre du Tourisme et ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine. Il a également été membre de plusieurs comités permanents.

John Winston Foran (libéral) est décédé le 6 septembre. Il a été élu lors des élections générales de 2003, puis réélu en 2006 pour représenter la circonscription de Miramichi-Centre. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre de la Sécurité publique et membre de plusieurs comités spéciaux.

Roy Boudreau (libéral) est décédé le 29 septembre. M. Boudreau a été élu lors des élections générales de 2003 pour représenter la circonscription de Campbellton et de nouveau en 2006 pour représenter Campbellton—Restigouche-Centre. Pendant son séjour à l'Assemblée législative, il a été vice-président de la Chambre et membre de plusieurs comités permanents. Le 27 novembre 2007, il a été élu président de l'Assemblée législative, charge qu'il a occupée jusqu'en septembre 2010.



SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Katie Hill, CPA, CA, directrice

La Direction des finances et des ressources humaines (FRH) est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : bureau de l'ombud ; Bureau du commissaire à l'intégrité ; Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ; bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances ; Bureau du vérificateur général ; commissariat aux langues officielles ; Élections Nouveau-Brunswick.

Service des finances

La Chambre siège pendant 56 jours en tout au cours de l'exercice financier 2022-2023, par rapport à 46 jours en 2021-2022 et à 33 jours en 2020-2021.

Le sommaire financier ci-dessous indique les dépenses réelles totalisant 14 575 600 \$ sur un budget total révisé de 15 705 000 \$ pour l'exercice financier 2022-2023 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 14 341 500 \$ sur un budget total révisé de 15 170 200 \$ pour l'exercice financier 2021-2022.

Sommaire financier de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	8 906,0	8 548,0
Comités parlementaires	256,0	256,2
Total partiel	9 162,0	8 804,4
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	645,0	639,3
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 926,0	1 825,1
Bureau du hansard	772,0	671,7
Traduction des débats	892,0	867,3
Total partiel	4 235,0	4 003,4
<i>Bureau des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	661,0	658,0
Bureau de l'opposition officielle	985,0	807,2
Bureau des députés du Parti vert	351,0	326,9
Bureau des députés de l'Alliance des gens	311,0	(24,3)
Total partiel	2 308,0	1 767,8
<i>Total : Assemblée législative</i>	15 705,0	14 575,6

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des édifices de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 60 495 \$ en 2022-2023 et visent l'entretien général et la préservation des édifices de l'Assemblée législative.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée législative augmente de 1 701 000 \$ pour l'exercice financier afin de tenir compte des augmentations économiques s'élevant à 319 000 \$, de 1 390 000 \$ liés aux recommandations formulées par un comité indépendant sur la rémunération des parlementaires, de 85 000 \$ pour l'augmentation salariale de 2 % des parlementaires à compter du 1^{er} octobre 2022, de 90 000 \$ pour l'augmentation des indemnités de kilométrage et de repas déterminée par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, de 70 000 \$ pour l'augmentation des coûts liés aux services du shérif adjoint et d'autres commissionnaires, de 25 000 \$ pour l'augmentation des effectifs en vue de la traduction du hansard, de 25 000 \$ pour l'établissement d'un bureau pour le député indépendant de



Fredericton-Ouest—Hanwell et de 8 000 \$ pour l'appui aux activités de la bibliothèque. Ces augmentations sont partiellement compensées à hauteur de 311 000 \$ en raison de la fermeture du bureau du caucus de l'Alliance des gens. Un budget de fonctionnement global de 17 175 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2023-2024.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2023, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 24 concours pour des postes dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, du service de la paye pour 160 postes environ, y compris de l'entrée en service de 26 employés à temps plein et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 28 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

Des augmentations économiques pour les employés sont traitées au cours de l'exercice financier 2022-2023. Les employés admissibles reçoivent également des augmentations au mérite, selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération en vigueur.

Le gel des indemnités et des traitements de députés et de ministres, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative* et de la *Loi sur le Conseil exécutif*, prend fin le 31 mars 2022. Par conséquent, des rajustements salariaux sont nécessaires et sont traités à compter du 1^{er} octobre 2022, conformément aux dispositions des lois.

Au cours de l'année, 120 personnes sont employées en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée que gère le Service des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service, le paiement et la cessation d'emploi pour chaque employé correspondant.

Le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF), souligne la Semaine nationale de la fonction publique et chapeaute la campagne Centraide 2023 du GNB et le Défi du mieux-être du GNB pour l'Assemblée législative. Parmi les nouveautés de l'année, on retrouve le premier sondage sur l'expérience du personnel mené à l'Assemblée législative et le lancement d'une lettre d'information mensuelle des RH. Le personnel de FRH participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les conseillers en ressources humaines agréés du Nouveau-Brunswick et CPA Nouveau-Brunswick et suit une formation en langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Occasionnel</i>	<i>Paye Bureau de circonscription</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	0	0
Finances et ressources humaines	7	0	0	1	0
Technologies	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	0	1	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	7	0	0	2	0
<i>Bureau du Hansard</i>	9	0	0	1	0
<i>Traduction des débats</i>	10	0	0	0	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	8	0	0	1	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	6	0	0	2	0
<i>Bureau des députés du Parti vert</i>	5	0	0	1	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	15	0	0
<i>Parlementaires</i>	0	49	0	0	54
<i>Total</i>	64	49	15	9	54



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

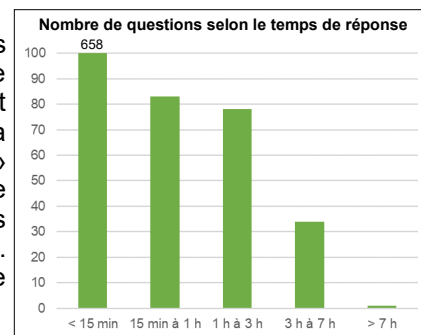
En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur du Roi et les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression. La bibliothèque de l'Assemblée législative a élargi son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine et une ressource incroyable pour la province. La bibliothèque est reconnaissante envers les maisons d'édition et les particuliers suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année : Bouton d'or Acadie, La Grande Marée, Chuck Chiasson et Jim Morell.

Services de référence et d'extension

La bibliothèque produit deux listes sélectives d'acquisitions qui sont publiées et distribuées aux députés, au personnel de l'Assemblée et à celui des ministères. Deux expositions sont préparées pour la vitrine de la bibliothèque située dans la rotonde. Il s'agit de : « Hollywood au Nouveau-Brunswick » et « Vieillir dans la joie ». Le personnel de la bibliothèque constate une augmentation de 8,6 % du nombre de questions de références posées par rapport à l'année précédente. Le graphique suivant fournit un aperçu du temps que le personnel consacre à répondre aux questions.



Publications officielles

En plus d'ajouter des versions papier des publications officielles à la collection de la bibliothèque, le personnel de la bibliothèque continue d'ajouter des publications officielles en format électronique. En 2023, 291 publications électroniques sont ajoutées au dépôt de publications électroniques de la bibliothèque. Celles-ci comprennent des monographies ainsi que des rapports annuels.

Initiatives et projets

La bibliothèque poursuit ses projets de numérisation et d'archivage de documents. En 2023, 52 communiqués de presse, 82 lois refondues et 363 numéros de la *Gazette royale* sont numérisés et ajoutés au système de gestion du contenu de la bibliothèque. Tout au long de 2023, la conception du nouveau site Web public de la bibliothèque se poursuit. De plus, le travail commence sur la conception d'une mise à jour de la suite logicielle qui comprend les outils de flux de travaux internes de la bibliothèque (Databrowser) pour y incorporer un certain nombre de fonctionnalités que réclament les membres du personnel.

Services de recherche

Au cours de la dernière année, la recherchiste répond à 31 demandes des parlementaires et du personnel de l'Assemblée législative en plus d'une demande de la clientèle externe. La recherchiste rédige aussi des rapports pour divers comités ainsi qu'un article et un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick pour la *Revue parlementaire canadienne*. En janvier, l'Assemblée législative accueille deux stagiaires, que la recherchiste supervise.



HANSARD ET TRADUCTION DES DÉBATS

Rebecca Colborne, directrice

BUREAU DU HANSARD

Le Bureau du hansard produit le Journal des débats, communément appelé hansard, de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le personnel du Bureau du hansard enregistre les séances de la Chambre, les réunions des comités et les activités spéciales à l'aide de systèmes d'enregistrement numérique et utilise les enregistrements pour produire des transcriptions des délibérations.

Les transcriptions du hansard sont disponibles pour chaque jour de séance de l'Assemblée législative de 1900 à 2023, et il est possible d'en demander l'accès par l'intermédiaire du personnel du service de référence de la bibliothèque de l'Assemblée législative. En 2023, le Bureau du hansard reçoit 80 demandes de transcription, dont 39 pour des réunions de comité et 41 pour des séances quotidiennes de la Chambre.

Une fois traduit, le hansard de chaque jour de séance est affiché sur le site Web de l'Assemblée législative. En 2023, le personnel du hansard produit les transcriptions finales de 59 jours de séance de la Chambre, qui sont envoyées au service de traduction avant d'être affichées sur le site Web.

En outre, en 2023, le personnel termine et affiche les transcriptions de 44 périodes de questions et achève et distribue un total de 94 transcriptions ayant fait l'objet d'une demande, soit 41 transcriptions des travaux de la Chambre et 53 transcriptions des travaux de comités.

Activités

Le bureau demeure un membre actif de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) et de la Commonwealth Hansard Editors Association. En 2023, les membres du personnel consacrent beaucoup de temps à la planification de l'accueil de la conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard), prévue à Fredericton en août 2024.

Faits saillants

En septembre, le Bureau du hansard et Traduction des débats sont réunis sous la même direction afin de partager les ressources et de simplifier les procédures. Les processus et les procédures sont affinés pour produire plus tôt des transcriptions finales afin de faciliter l'accès du public au hansard dans les deux langues officielles.

Le 31 janvier, l'Assemblée législative lance une nouvelle composante de son site Web. Les transcriptions achevées du hansard de la 60^e législature peuvent maintenant être consultées en ligne. Il s'agit de la première phase d'un projet qui vise la publication en ligne de toutes les transcriptions.

TRADUCTION DES DÉBATS

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée de deux réviseuses principales, d'une traductrice chevronnée, de deux traducteurs intermédiaires, d'un traducteur débutant et d'une terminologue. Le bureau dispose aussi de traducteurs pigistes, dont les services sont retenus au titre d'un contrat.



Chambre

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal) ainsi que les motions présentées à la Chambre, les décisions de la présidence et divers autres documents. Pendant la session législative, le personnel de Traduction des débats traduit en priorité les questions orales aux fins d'affichage immédiat sur le site Web de l'Assemblée législative. En 2023, 50 périodes des questions orales sont traduites, affichées sur le site Web en français et en anglais et incorporées au hansard. La traduction de 48 jours de séance, c'est-à-dire le reste des 49 jours de séance de la deuxième session de la 60^e législature, laquelle se tient en 2022-2023, est achevée et affichée sur le réseau interne de l'Assemblée législative en 2023. La traduction de huit des neuf jours de séance de la première session de la 59^e législature, laquelle se tient en 2018, est en outre réalisée et affichée sur le réseau interne de l'Assemblée législative. La traduction de cinq jours de séance de la troisième session de la 60^e législature, laquelle se tient en 2023-2024 est aussi achevée et affichée sur le réseau interne de l'Assemblée législative. Environ 31 % de cette traduction est vers l'anglais. La charge de travail liée à la traduction du hansard, ce qui comprend les questions orales, correspond à 90,3 % de la production globale. Pour 2023, la traduction du Journal quotidien représente 2,9 % de la production. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Les avis de motion et les amendements de motion représentent 0,7 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même où la demande est reçue.

Comités

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, avis de réunion et autres documents des comités permanents et des comités spéciaux de l'Assemblée législative. En tout, 63 demandes de traduction sont traitées pour les comités parlementaires, ce qui correspond en 2023 à 1,3 % de la production globale.

Bureaux de l'Assemblée législative

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond en 2023 à environ 4,8 % de la production globale.

Conclusion

En 2023, 509 demandes de traduction sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Le personnel de Traduction des débats traduit entre autres 50 périodes des questions orales, 61 fascicules du hansard, 189 documents pour les bureaux de l'Assemblée législative, 62 documents pour les comités, 98 documents liés aux motions ou aux amendements d'une motion, 51 Journaux et des index de Journaux, ainsi que d'autres documents de nature variée. Les membres du personnel sont formés et préparés afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau et à répondre aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Les autres directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le bureau du caucus du tiers parti.

Chaque caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement et soutien

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans l'enceinte de l'Assemblée législative, à Fredericton.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les ressources et le personnel.

Un financement est aussi approuvé chaque année pour les simples députés qui sont chefs de partis politiques enregistrés représentés à la Chambre et doit être utilisé pour le salaire et les dépenses des chefs et de leur personnel et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Chaque bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de tâches administratives et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent la maison Edgcombe.

Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de tâches administratives et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'Ancien édifice de l'Éducation.

Bureau du caucus du tiers parti

Le personnel du bureau relève de la direction générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de tâches administratives et de réception. Les parlementaires et le personnel du bureau occupent le deuxième étage de la maison Jewett.